

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT**  
**Réunion du 16 mai 2019, 20H30 à la mairie**

**Présents** : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEITÉ, Jean Claude GUILLOU, Isabelle BIDEAU, Yves Marie DAYOT, Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE.

**Absents**: Antoine CORIOU, Olivier LÉON, Nathalie BIHAN, Joseph ISNARD, Michel PITON, Claude LE NOAN

**Secrétaire de séance** : Yves Marie DAYOT

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10.05.2019

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2019
- Renouvellement du certificat électronique de signature du Maire
- Tarif Food Truck
- Motion de soutien au collectif régional de défense de l'école rurale
- Vote des subventions 2019 – Complément
- Tarif cantine à compter du 1er septembre 2019
- Frelons asiatiques – modification du dispositif
- Questions diverses

**1. Approbation du PV du conseil municipal du 18 avril 2019**

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Renouvellement du certificat électronique de signature du Maire**

La clé électronique, au nom du Maire, permettant de signer les bordereaux de mandats et de titres, pour transmettre en préfecture les arrêtés et les délibérations arrive à échéance le 8 juillet 2019.

Pour la renouveler, la commune doit signer une convention avec le Syndicat mixte Mégalis Bretagne afin d'adhérer à leur centrale d'achat dans le cadre du marché 2018-11 relatif à l'acquisition de certificat électronique. Cela nous permet de bénéficier de tarifs négociés par Mégalis Bretagne auprès d'un fournisseur de clé USB via une procédure de marché public. L'adhésion à la centrale d'achat est gratuite. L'achat du certificat auprès de la société Dhimyothis coûte 153,60€ TTC pour une année.

Le conseil doit autoriser le maire à signer la convention avec Mégalis Bretagne.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

**3. Tarif Food Truck**

Le Camion « Au truck des délices » établi le samedi midi sur la place Robert le Meur souhaite avoir la possibilité de s'installer, en complément, sur cette même place, le mercredi soir du 15 juillet au 31 août 2019. Il est proposé de pratiquer même tarif que le samedi midi, proratisé au nombre de semaine, soit 29€ pour la période concernée.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

**4. Motion de soutien au Collectif régional de défense de l'école rurale**

L'école rurale est une fois de plus menacée. L'article 6 du projet de loi « Pour une école de la confiance » instaure la possibilité de créer des établissements locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux qui regrouperont les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles.

De nombreux maires de toute la Bretagne s'opposent à ce projet de concentration des structures scolaires qui aboutira à la disparition des écoles de proximité et enlèvera aux maires leur prérogative scolaire.

Le Collectif régional, face aux projets annoncés, s'engage à défendre l'école rurale en tant que service public de proximité et de qualité, essentiel à la vitalité de nos territoires.

Le conseil municipal est invité à apporter son soutien au Collectif régional de défense de l'École Rurale,

**Vote** : approuvé à l'unanimité

**5. Vote des subventions 2019 - complément**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

## **6. Tarif cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Proposition d'augmenter le repas de 0.05€ soit 3.15€ le repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

## **7. Frelons asiatiques – modification du dispositif**

Etant donné que Morlaix Communauté ne verse plus de participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, la commune actualise sa délibération. Elle versera au particulier une subvention de 50% de la facture d'un professionnel agréé plafonnée à 50€

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

## **8. Questions diverses**

Bruded :

Visite de la commune le 4 juillet 2019 de 9h30 à 12h30. Tous les élus sont conviés.

Point sur les travaux d'aménagement du bourg :

Les travaux ont démarré depuis le 29 avril. Nous sommes dans la phase « pose des réseaux » qui doit s'achever le 22/05.

Parcelle ZR 7 – PLUIH :

Ce terrain, partiellement constructible dans notre PLU, serait classé N dans le PLUIH.

Le propriétaire demande le maintien de la classification précédente. Une demande sera transmise aux services de Morlaix Communauté.

Téléphonie mobile : La commune a été classée prioritaire. Bouygues Télécom est chargée d'installer une antenne sous 24 mois. Une réunion aura lieu le 19 juin en Préfecture (*réunion repoussée au 26/06*).

Avant de lever la séance, Le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :

**Jeudi 11 Juillet 2019 à 20h30**